

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

DL-20220929-010

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL	X	
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET	X		Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	79,3%	29	23	26



FINANCES

Demande de subventions pour le projet d'extension du système de vidéoprotection

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, informe l'Assemblée que l'amélioration et l'extension des systèmes de vidéoprotection sont des actions potentiellement éligibles à différents dispositifs d'aides financières. La Commune de Miribel a pu bénéficier en 2021 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) mais pas en 2022.

Il propose de déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre du FIPD 2023 pour l'installation de 9 nouvelles caméras sur le territoire communal, mais également auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 74 705 € HT. Le plan prévisionnel de financement est décrit comme suit :

Intitulé	Dépenses H.T.	Intitulé	Recettes H.T.
Déploiement de 9 nouvelles caméras de vidéoprotection	74 705 €	Etat - FIPD 2023 (20%)	14 941 €
		Département (30%)	22 412 €
		Région AURA (25%)	18 676 €
		Autofinancement (25%)	18 676 €
TOTAL	74 705 €	TOTAL	74 705 €

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD 2023, l'attribution d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'attribution d'une subvention auprès du Département, pour financer le projet d'extension du système de vidéoprotection de la commune de Miribel,

S'ENGAGE à autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, et à inscrire les crédits en dépense sur l'exercice budgétaire 2023,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 29 septembre 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,



Jean-Pierre GAITET